



CHARTRE PROFESSIONNELLE KINESITHEREPEUTE 2010/2011

Association des Réseaux Bronchiolite



Tous les ans, les affections respiratoires virales épidémiques chez les enfants de 0 à 2 ans influent sur l'organisation de la santé publique. Ces affections impliquent une prise en charge de plus en plus lourde en kinésithérapie respiratoire. Cette kinésithérapie spécifique exige disponibilité et engagement qualitatif. Cette charte se propose de définir les règles fixant la mise en place d'un réseau de soins financé par le biais d'une subvention issue de la Dotation Régionale de Développement des Réseaux IDF. Ce réseau a pour finalité :

- D'OFFRIR UNE QUALITE OPTIMALE D'ACCUEIL ET DE SOINS
- D'ASSURER LA CONTINUITE DE LA KINESITHEREPEUTE LE WEEK-END ET LES JOURS FERIES DE LA PERIODE EPIDEMIQUE
- PARTICIPER A DES ACTIONS DE PREVENTION, D'EDUCATION, DE SOINS, ET DE SUIVI SANITAIRE EN LIEN AVEC LES AFFECTIONS RESPIRATOIRES DES ENFANTS JUSQU'A DEUX ANS
- PARTICIPER A UNE DEMARCHE D'EVALUATION EN LIEN AVEC LA PRISE EN CHARGE DES BRONCHIOLITES
- DE GARANTIR DES REGLES ETHIQUES ET DEONTOLOGIQUES

LES KINESITHEREPEUTES SIGNATAIRES S'ENGAGENT :

1. A adhérer à l'association des réseaux bronchiolite et à agir en conformité avec les statuts de l'association, son règlement intérieur et la convention constitutive du Réseau Bronchiolite.
2. A assurer leurs actes dans leur cabinet, aux dates choisies pendant les soirées de planification, les week-ends et les jours fériés de la période épidémique.
3. A être disponible et joignable suivant les règles fixées par le réseau.
4. A partager les données qualitatives et quantitatives de leur activité au sein du réseau par le moyen des fiches de bilans cliniques et de la transmission directe à la cellule de coordination après la garde. Ce partage d'information s'entend en tenant compte des règles concernant le secret professionnel et des règles déontologiques propres aux kinésithérapeutes.
5. A participer au système global d'évaluation mis en place par le Réseau.
6. A n'utiliser que les techniques d'Augmentation du Flux Expiratoire, de Toux provoquée digitale externe, de désencombrement des voies aériennes supérieures (aspirations nasales, désencombrement rhino-pharyngé, et antépulsion pharyngo buccale) et ce en conformité avec les recommandations professionnelles.
7. A participer aux actions de formations initiées par la cellule coordinatrice où être détenteur d'une attestation de formation continue en rapport avec la kinésithérapie respiratoire pédiatrique de moins de trois ans.
8. A se conformer aux règles déontologiques professionnelles notamment :
 - Pour les nouveaux traitements, proposer les coordonnées des confrères proches du domicile de l'enfant.
 - Pour les traitements déjà engagés, ré-adresser au praticien initial.

La famille des petits patients restant totalement libre du choix de leur praticien

9. A recevoir tout patient, quel que soit son type de couverture sociale, et respecter la règle « du tact et de la mesure » lors de la présentation des honoraires qui seront homogènes au sein d'un même groupe de garde.
10. Les kinésithérapeutes qui effectuent des gardes restent personnellement responsables des actes qu'ils effectuent et doivent posséder une assurance responsabilité civile professionnelle.
11. Les kinésithérapeutes adhérents au réseau s'engagent à ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion et de publicité.
12. Les modalités de sortie et d'entrée dans le Réseau ainsi que celle concernant le pilotage et la coordination sont contenues dans la convention constitutive du Réseau ainsi qu'au sein des statuts et du règlement intérieur de l'Association. Ces documents sont à la disposition des membres du Réseau par l'intermédiaire de la partie sécurisée du site Internet : www.reseau-bronchio.org
13. A être inscrit au tableau de l'ordre des Masseurs Kinésithérapeutes du lieu de son exercice professionnel.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression des données personnelles me concernant auprès de :

Coordination Administrative de l'association ARB, Hôpital Robert DEBRE, Unité de kinésithérapie, 48 Boulevard Sérurier, 75019 PARIS.

Nom : Prénom :

Date : / /20..

Signature :

La signature de cette charte, son respect intégral et le règlement de la cotisation conditionnent la rémunération des astreintes par ARB.